



A42-WP/653
EX/289
27/9/25

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

PROJET DE RAPPORT SUR LE POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Les éléments ci-joints sur le point 21 de l'ordre du jour sont présentés au Comité exécutif pour examen.

Point 21 : Initiative sur la Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP)

21.1 Le Comité exécutif examine la note de travail WP/21 présentée par le Conseil de l'OACI, qui fait le point des activités menées à l'appui du Programme NGAP de l'OACI, et propose l'adoption d'une résolution révisée de l'Assemblée de l'OACI sur la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) et le développement des talents dans le domaine de l'aviation. Elle remplace la résolution A39-29 de l'Assemblée en étendant sa portée pour englober, outre les jeunes et les professionnels titulaires d'une licence, l'ensemble des professionnels de l'aviation à tous les stades de leurs carrières, notamment ceux en milieu de carrière, qui ne sont pas soumis à une licence, ou en provenance d'autres secteurs, et propose des solutions à la réduction des obstacles à l'entrée, notamment une amélioration de l'accès à une éducation abordable, l'octroi de bourses d'études, et un choix de formations plus souple.

21.2 Le Comité examine aussi l'Appel à l'action adopté lors du Sommet mondial NGAP 2025 de l'OACI, tenu à Durban (Afrique du Sud), du 12 au 14 août 2025, qui figure dans l'appendice A de la note WP/21. Cet appel à l'action recense des domaines prioritaires en vue d'une action collective des États et des parties prenantes, et complète la résolution révisée en mettant en lumière la nécessité de renforcer le leadership et la coordination, d'ajouter des compétences et des innovations futures aux systèmes de formation, d'assurer un accès généralisé aux métiers de l'aviation, de promouvoir une mobilité respectant la déontologie, d'élever la voix de la prochaine génération et de mobiliser des ressources garantes d'une durabilité à long terme. Le Comité préconise une intensification de l'action à tous les niveaux pour mettre en œuvre l'Appel à l'action du Sommet mondial NGAP 2025 et la résolution actualisée, notamment en insérant des stratégies relatives à la main-d'œuvre de l'aviation dans les plans nationaux en la matière, les cadres régionaux et les plates-formes de coopération mondiale.

21.3 Le Comité examine la note WP/154, présentée par le Brésil avec l'appui de 20 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), qui met en avant le programme « Des ailes pour tous », une initiative nationale de promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans le secteur de l'aviation. Le Comité apprécie pleinement sa pertinence au regard des pénuries de main-d'œuvre actuelles et à venir, soulignant le rôle essentiel des investissements dans une éducation et une formation de haute qualité comme leviers de croissance économique. Il prend en outre acte de l'alignement du programme sur la stratégie du NGAP, le Programme OACI sur l'égalité des sexes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable (ODD) 4, 5, 8, 9 et 10, et encourage sa diffusion par les canaux de l'OACI en tant qu'exemple de bonne pratique. Il invite également les États membres à envisager des initiatives similaires adaptées aux contextes locaux et à développer des initiatives de sensibilisation visant à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les groupes sous-représentés.

21.4 Le Comité examine la note WP/407, présentée par le Chili avec l'appui de 18 États membres de la CLAC, qui souligne l'importance du développement professionnel des générations actuelles et futures de professionnels dans les systèmes de CNS/ATM. Le Comité constate que, compte tenu du fait que les carrières techniques et opérationnelles de ces professionnels sont plus courtes par rapport à l'âge normal de la retraite, des cheminements de carrière durables sont nécessaires pour conserver l'expertise et faciliter la transition vers des rôles de leadership et de prise de décisions. Il encourage les États membres à collaborer avec les universités pour promouvoir le développement professionnel continu à tous les stades de la vie professionnelle, et leur demande de recueillir et de partager avec l'OACI des renseignements sur les retombées positives de la rétention et de l'usage judicieux du capital humain expérimenté des CNS/ATM. Le Comité demande en outre aux États membres d'aider les ANSP à soutenir ces transitions par le biais de formations à la gestion et au leadership et encourage l'OACI à promouvoir un développement

professionnel soutenu dans les systèmes de CNS/ATM, un pilier fondamental de la navigation aérienne mondiale, y compris pour la prise de décisions à moyen et long terme.

21.5 Le Comité examine la note WP/151, présentée par le Japon, qui décrit les efforts diversifiés déployés par les États pour mobiliser et utiliser des ressources humaines aéronautiques dans les domaines techniques, opérationnels et de gestion. Il prend note des initiatives prises par la Direction de l'aviation civile du Japon pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre touchant les mécaniciens aéronautiques, les pilotes, le personnel d'assistance en escale et les contrôleurs de la circulation aérienne, en s'engageant notamment dans la réforme du système d'octroi de licences, l'amélioration des conditions de travail et les mesures visant à promouvoir une plus grande participation des femmes, avec une cible de 10 % pour les pilotes et les mécaniciens au cours de la prochaine décennie. Le Comité tient également compte de l'importance d'attirer, de retenir et de développer du personnel qualifié pour soutenir la croissance de l'aviation, se dit favorable au renforcement de la collaboration par le biais du Programme NGAP de l'OACI et du Groupe de travail mondial sur les compétences en aéronautique et en aérospatiale (GAAST), et encourage l'échange de bonnes pratiques entre les États.

21.6 Le Comité examine la note WP/152, présentée par l'Afrique du Sud, qui fait état d'un large éventail d'initiatives nationales en réponse aux défis liés au NGAP, y compris des campagnes de sensibilisation, telles que les activités menées au titre du Programme conjoint de sensibilisation à l'aviation et de la Journée de l'aviation civile internationale, des initiatives de tutorat dans le domaine des STIM, et des mécanismes de financement sous forme de bourses, de parrainages et de programmes de formation et d'apprentissage dont bénéficient en tout plus de 70 000 apprenants chaque année. Le Comité supporte les mesures de sensibilisation des jeunes, l'appui financier, les initiatives inclusives et la promotion des partenariats public-privé, et encourage l'échange de bonnes pratiques entre les États. Par ailleurs, il prie instamment l'OACI de veiller, en collaboration avec les États membres, à ce que les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles soient abordées et prises en compte dans toutes les initiatives NGAP.

21.7 Le Comité examine la note WP/153, présentée par le Royaume-Uni, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), l'Afrique du Sud, le Brésil, les Émirats arabes unis, la France, le Japon, le Conseil international des aéroports (ACI), l'Association des services aéroportuaires (ASA World), l'Association internationale du transport aérien (IATA), le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA), l'Organisation de formation JAA (JAA TO), la Royal Aeronautical Society (RAeS), et l'Association internationale du fret aérien (TIACA), qui souligne l'importance d'étendre la portée du programme NGAP de l'OACI pour englober, outre les jeunes et les professionnels titulaires d'une licence, l'ensemble des professionnels de l'aviation, y compris les ceux qui ne sont pas soumis à une licence ou qui se trouvent en milieu de carrière ou en transition, et s'estime favorable à la résolution révisée de l'Assemblée sur le NGAP qui reflète cette approche. Le Comité met en avant le risque que les pénuries de main-d'œuvre actuelles et à venir posent pour la sécurité, la sûreté et la résilience de l'aviation. Il souligne en outre la nécessité que les États travaillent plus étroitement avec les universités et le secteur, et encourage l'OACI à collaborer avec le secteur et les programmes mis en place par les États afin de partager des ressources, des renseignements et des bonnes pratiques en créant un groupe de travail sur le NGAP. Le Comité prend également note du rôle joué par le Groupe de travail mondial sur les compétences en aéronautique et en aérospatiale (GAAST) en tant que plate-forme de partage des données, de reconnaissance mutuelle des qualifications et de dissémination des pratiques exemplaires, et prend note de l'appel lancé aux États, aux établissements d'enseignement et au secteur pour qu'ils soutiennent les efforts de l'OACI en apportant leur expertise technique, en partageant des données et en faisant des contributions volontaires financières ou en nature.

21.8 À la lumière de ses délibérations, le Comité décide de recommander à la Plénière ce qui suit :

- a) adopter la résolution révisée sur le NGAP et le développement des talents dans le secteur de l'aviation et approuver l'Appel à l'action du Sommet mondial NGAP 2025 de l'OACI ;
- b) inviter l'OACI à envisager d'établir un groupe de travail sur le NGAP en vue de favoriser la collaboration entre les parties prenantes ;
- c) mettre en exergue l'importance de mobiliser des ressources supplémentaires, y compris des contributions volontaires financières et en nature, une expertise technique et un partage de données, pour soutenir le programme NGAP de l'OACI et appuyer les efforts collectifs nécessaires pour assurer la résilience et la durabilité du système de l'aviation mondiale.

21.9 Le Comité prend note des notes d'information suivantes : WP/278, Groupe de travail mondial sur les compétences en aviation et en aérospatiale (GAAST) ; WP/412, Recrutement et rétention des talents : la clé du succès dans l'industrie aéronautique (Hermes) ; WP/503, « Vos ailes commencent ici » : Renforcement de la sensibilisation des jeunes et des parcours professionnels aéronautiques au Portugal ; et WP/504, Initiatives du Pakistan à l'appui de la stratégie NGAP de l'OACI.

PROJET DE RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE

A39-29 : ~~NGAP: Prochaine génération de professionnels de l'aviation~~

A42-xx : La prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) et le développement des talents dans le secteur de l'aviation

L'Assemblée,

Constatant que l'aviation est une industrie en expansion qui joue un rôle crucial dans la promotion de la connectivité mondiale tout en contribuant au développement et à la croissance économiques partout dans le monde,

Consciente que, pour répondre aux besoins grandissants de l'aviation et assurer le fonctionnement sûr et efficace du système de transport aérien, il faut des professionnels qualifiés et compétents, ~~ainsi qu'une~~ englobant une main-d'œuvre aéronautique diversifiée,

Notant que les insuffisances de personnel peuvent avoir une incidence sur la sécurité, la sûreté et la capacité à atteindre les objectifs stratégiques de l'OACI.

Compte tenu de l'importance d'attirer, de former et de retenir des talents dans divers rôles de l'aviation, y compris le personnel, les professionnels et les travailleurs de l'aviation générale certifiés, il est crucial de répondre de manière complète aux besoins du secteur,

Considérant que, pour répondre aux besoins actuels et futurs en ressources humaines, il est important que les États et le secteur s'engagent ~~auprès de la prochaine génération de professionnels de l'aviation, non seulement~~ auprès des jeunes qui entament leur carrière, mais aussi qu'ils adoptent une approche indépendante de l'âge, qui valorise les contributions des travailleurs de toutes les cohortes générationnelles et attire et forme des talents d'autres secteurs,

Consciente que les États en développement sont confrontés à un défi particulier lié à la perte de professionnels de l'aviation à un rythme plus rapide que celui de leur remplacement en raison de la forte demande en professionnels de l'aviation qualifiés sur le marché international, il est crucial de parvenir à une bonne compréhension de tous les aspects relatifs à la situation et d'y remédier en mettant en place des initiatives stratégiques dans le cadre du NGAP,

Considérant qu'il est essentiel d'améliorer la perception du secteur de l'aviation pour attirer et retenir un vivier de talents durable, ce qui nécessite des stratégies ciblées pour promouvoir l'aviation comme une carrière de choix, compétitive et gratifiante à tous les niveaux,

Notant que les partenariats entre les ~~gouvernements~~ États membres, les organisations régionales, le secteur et les établissements de formation sont importants pour attirer, former et retenir la prochaine génération de professionnels de l'aviation, ~~tout en tenant compte de l'égalité des sexes,~~ tout en mesurant l'importance de promouvoir l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes dans le développement du personnel de l'aviation,

1. *Prie instamment* les États membres de travailler avec la communauté aéronautique les parties prenantes concernées afin de déterminer les besoins à long terme en ressources humaines et d'établir des stratégies pour attirer, former et retenir les professionnels de l'aviation, et les retenir dans le secteur des talents les professionnels de l'aviation, en tenant compte de l'égalité des sexes, en tenant dûment compte de l'inclusion et de l'égalité des chances, en veillant à ce que les femmes soient pleinement en mesure de participer et de progresser dans le secteur de l'aviation ;
2. *Encourage* les autorités de l'aviation civile à communiquer et à coopérer avec les organismes gouvernementaux et syndicaux chargés de la formation, le réseau du programme TRAINAIR PLUS (TPP), le réseau de centres de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC), les institutions et les centres de recherche en aéronautique, ainsi que le secteur de l'aviation, en vue d'élaborer des stratégies visant à promouvoir l'aviation et à former des professionnels et des travailleurs généraux de l'aviation compétents et à les retenir dans les États le secteur, en encourageant les initiatives de participation dès le plus jeune âge dans les écoles et les communautés afin d'inciter les jeunes, y compris les filles, à poursuivre une carrière dans l'aviation ;
3. *Encourage* les États membres à faciliter, au moyen d'orientations et de pratiques d'évaluation convenues à l'échelle internationale pour la reconnaissance mutuelle des compétences et des licences, les procédures administratives pour permettre un mouvement fluide la libre circulation des professionnels d'un pays à l'autre ;
4. *Prie instamment* les États membres, les milieux universitaires et le secteur de mettre en œuvre des initiatives ciblées qui réduisent les obstacles à l'entrée, notamment en améliorant l'accès à une éducation abordable, en accordant des bourses d'études et en offrant des options de formation flexibles ;
5. *Prie instamment* les États membres, les milieux universitaires et le secteur d'élaborer et mettre en œuvre de manière concertée des initiatives clairement définies, telles que des programmes d'échange de connaissances, des projets de formation conjoints, des ateliers de renforcement des capacités et un soutien consultatif technique, visant spécifiquement à renforcer les capacités en matière de formation dans les États en développement. Ces efforts devraient viser à atténuer les difficultés liées à la rétention des professionnels qualifiés de l'aviation, contribuant ainsi positivement au développement durable et à la résilience des effectifs de l'aviation dans ces régions ;
6. *Recommande* que le champ d'application du programme NGAP soit élargi afin d'attirer, de développer et de retenir des talents de l'aviation de toutes générations, de tous horizons et de tous niveaux d'expérience ;
7. *Encourage* les États membres à promouvoir les meilleures pratiques visant à répondre aux besoins en évolution et aux valeurs des talents la prochaine génération de professionnels de l'aviation, renforçant ainsi afin de favoriser l'attraction et la rétention, la productivité, les performances, le recrutement et la sécurité du personnel ;
8. *Incite* les États membres à envisager de mettre à profit des initiatives telles que le Programme des ambassadeurs mondiaux de l'OACI, dans le but d'accroître l'intérêt et la participation à l'échelle mondiale dans le secteur de l'aviation ;

9. *Charge* le Conseil de veiller à ce que l'OACI continue de jouer un rôle de chef de file, en facilitant la communication et la collaboration avec les États et le secteur pour appuyer non seulement l'élaboration de prévisions, de stratégies, d'outils de planification et de lignes directrices, mais aussi la mise en commun de meilleures pratiques afin de susciter et de cultiver l'intérêt de la prochaine génération de professionnels de l'aviation ;
10. *Encourage* les États membres, les organisations internationales et régionales, le monde universitaire et le secteur à soutenir le programme NGAP, en tant qu'élément intégré, entre d'autres, du renforcement des capacités, en fournissant des experts techniques, des orientations et des ressources (humaines et financières, et données) pour contribuer à atteindre les objectifs du programme.

**APPEL À L'ACTION DU SOMMET MONDIAL 2025 SUR
LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DE L'AVIATION (NGAP)****(Durban, Afrique du Sud | 12 – 14 août 2025)**

En réponse au besoin mondial croissant de constituer un personnel de l'aviation résilient, inclusif, non discriminatoire et prêt pour l'avenir, et conformément aux objectifs stratégiques de l'OACI et à la stratégie mondiale sur la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), le Sommet mondial 2025 sur le NGAP appelle toutes les parties prenantes, aux niveaux mondial, régional et national, à prendre des mesures collectives dans les domaines prioritaires suivants :

1. Renforcer les initiatives et la coordination en matière de planification du personnel de l'aviation

- Intégrer les priorités du NGAP et du développement des talents dans les plans nationaux d'aviation et les programmes de développement nationaux, en faisant du suivi des compétences, de l'éducation, du renforcement des capacités et de la sensibilisation des piliers fondamentaux.
- Adopter des stratégies NGAP assorties d'objectifs, d'allocations budgétaires et de mécanismes de responsabilité clairs pour garantir une action soutenue en matière de développement des talents.
- Nommer des points focaux NGAP dans chaque État et entité concernée pour coordonner les parties prenantes et suivre les progrès.
- Encourager l'harmonisation des cadres de suivi et de prévision des besoins de main-d'œuvre, tels que les observatoires nationaux du personnel de l'aviation, afin de collecter et d'analyser les données sur les emplois, la démographie et la demande future de compétences, en s'appuyant sur une plus grande harmonisation des politiques et des structures de direction.

2. Mettre en adéquation l'éducation et la formation avec les besoins du secteur et les compétences futures

- Veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation reflètent l'évolution des besoins du secteur grâce à une collaboration structurée entre les universités, les établissements de formation, l'industrie et les autorités de l'aviation civile (AAC), en harmonisant les programmes d'études, les modèles de certification et les compétences futures avec les réalités opérationnelles, tout en veillant à ce que chaque diplômé ait accès à une expérience pratique, à des apprentissages, à des stages et à des filières d'accès à l'emploi clairement définies.
- Encourager les programmes de jumelage et les réseaux d'apprentissage par les pairs entre les établissements universitaires, les centres de formation et les AAC afin de renforcer les capacités, de favoriser le transfert de connaissances et d'élargir l'accès à une formation aéronautique de qualité à l'échelle mondiale.
- Favoriser l'innovation dans la conception des lieux de travail, les méthodes de formation et les modèles de certification afin de s'aligner sur la transformation du secteur et de garantir une mise en œuvre non discriminatoire et équitable dans toutes les régions.
- Encourager l'adoption de méthodes d'apprentissage flexibles et fondées sur la technologie, y compris les micro-crédits, les formats hybrides et l'enseignement axé sur l'IA, pour

répondre aux attentes des nouvelles générations d'apprenants, à l'évolution des besoins du secteur de l'aviation et à l'exigence d'un accès équitable dans toutes les régions et tous les groupes.

- Promouvoir l'investissement dans la recherche appliquée, l'innovation pédagogique, l'apprentissage et l'expérimentation intersectorielle afin de moderniser les systèmes d'éducation et de formation en aviation.

3. Supprimer les obstacles à l'entrée et assurer un large accès aux carrières dans l'aviation

- S'engager à réduire les obstacles financiers, géographiques et sociaux au moyen de bourses d'études, de campagnes de sensibilisation et de mécanismes de financement ciblés.
- Consolider et étendre le Programme de formation destiné aux pays en développement de l'OACI, ainsi que les programmes de bourses d'études et de perfectionnement, afin de garantir l'accès non seulement des jeunes professionnels, mais aussi des étudiants, en offrant des possibilités équitables de formation spécialisée et de contact précoce avec le secteur.
- Promouvoir des filières d'accès intéressantes pour les personnes qualifiées issues de groupes sous-représentés, y compris l'autonomisation des filles et des femmes, des jeunes et des personnes vivant dans des régions mal desservies, afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté.
- Mettre en œuvre des partenariats intersectoriels pour veiller à l'inclusion de mécanismes d'éducation et de financement équitables dans les stratégies nationales et régionales de développement du personnel.
- Conformément au Programme OACI des ambassadeurs mondiaux, nommer des ambassadeurs et des champions de la sensibilisation à l'aviation aux niveaux national et régional afin de faire mieux connaître les carrières dans le domaine de l'aviation, en particulier pour les jeunes et les femmes.

4. Promouvoir la mobilité et la reconnaissance mutuelle des compétences au-delà des frontières

- Inciter les États et les organismes de réglementation à faciliter la reconnaissance des compétences et des diplômes en encourageant la validation des licences, la reconnaissance mutuelle des qualifications et la rationalisation des procédures d'accréditation et de délivrance de visas dans le cadre de la coopération régionale et bilatérale, afin de promouvoir la mobilité équitable et éthique des professionnels, en particulier depuis et dans les pays en développement, et renforcer la résilience et le développement à long terme du personnel.
- Développer et harmoniser des mécanismes tels que le Programme TRAINAIR PLUS de l'OACI et les réseaux d'établissements universitaires de formation aéronautique afin d'améliorer la reconnaissance et la comparabilité de la qualité de la formation aéronautique et de renforcer l'harmonisation réglementaire.
- Promouvoir des stratégies équilibrées en matière de personnel qui associent le développement des talents locaux à des cadres de mobilité équitables, en veillant à ce que l'aviation demeure un facteur de mobilité sociale et de développement, en particulier dans les régions les moins privilégiées.

- Concevoir des initiatives pratiques propres à chaque région (par exemple en Afrique et en Asie) pour remédier à l'absence de cadres harmonisés pour la reconnaissance des licences et la mobilité professionnelle.

5. Faire entendre la voix de la nouvelle génération

- Reconnaître le rôle essentiel des jeunes professionnels et des étudiants pour façonner l'avenir de l'aviation, et s'engager à intégrer systématiquement leurs points de vue dans l'élaboration des politiques, la conception des programmes et les structures de gouvernance.
- Créer des mécanismes formels tels que des conseils de jeunes, des rôles consultatifs et des sièges consultatifs afin de garantir une participation significative des jeunes à la prise de décision et de renforcer le dialogue intergénérationnel et l'exercice partagé des responsabilités.
- Lancer des initiatives en faveur de la mobilité des jeunes afin d'offrir des possibilités de formation, d'échanges et d'initiation professionnelle à l'échelle internationale et régionale, et encourager les stages structurés au sein des autorités de l'aviation civile, des bureaux régionaux de l'OACI et auprès des partenaires du secteur.
- Soutenir la recherche et l'innovation chez les jeunes en finançant des projets, des centres d'activité, des hackathons et des entreprises dirigées par des jeunes, et organiser des concours annuels pour relever des défis réels dans le domaine de l'aviation.
- Établir des filières structurées de mentorat entre les jeunes et le secteur afin de faciliter l'entrée dans la carrière et le développement professionnel à long terme.

6. Renouveler l'image de l'aviation en tant que secteur professionnel motivé, non discriminatoire et durable

- Encourager des stratégies de communication concertées visant à repositionner l'aviation comme secteur d'innovation, de durabilité, de croissance économique, de connectivité et de développement sociétal.
- Promouvoir les campagnes de sensibilisation nationales et régionales, les initiatives de promotion de l'image de marque des employeurs et la participation précoce dans les écoles et les communautés, y compris les modèles, les ambassadeurs de l'aviation, le mentorat et les programmes d'immersion.
- Tirer parti des médias sociaux et des plateformes de partage des connaissances pour améliorer la visibilité et l'attrait des carrières dans l'aviation pour tous.
- Favoriser des environnements de travail favorables et promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin d'accroître le maintien du personnel et l'attrait des professions de l'aviation.
- Encourager des évaluations complètes des salaires et des perspectives de carrière afin de garantir des rémunérations et avantages compétitifs et des possibilités de promotion.
- Promouvoir l'égalité des chances et les pratiques non discriminatoires en matière de recrutement, de maintien du personnel et de progression de carrière dans le secteur de l'aviation.

7. Renforcer les partenariats régionaux et mondiaux pour le développement des talents

- Renforcer la coopération entre les gouvernements, les AAC, le secteur, les universités et les organismes de formation afin d'harmoniser les stratégies en matière de personnel et de partager les bonnes pratiques.
- Favoriser l'élaboration conjointe d'outils de planification, de modèles de financement, de cadres de reconnaissance mutuelle et de mécanismes de partage des ressources.
- Promouvoir les centres d'excellence régionaux, les pôles transfrontaliers de renforcement des capacités et les réseaux d'apprentissage en équipe.
- Encourager les partenariats avec les organisations de jeunes, les ONG et les groupes militant en faveur de l'éducation afin d'amplifier la sensibilisation et de susciter un intérêt accru de la population pour l'aviation.
- Promouvoir l'inclusion des priorités en matière de personnel dans les programmes d'intégration économique régionale afin de garantir un soutien politique et financier à long terme.
- Renforcer les instances de coopération régionale (par l'intermédiaire de l'OACI et des organisations régionales) afin de partager les prévisions, d'échanger les bonnes pratiques et de planifier conjointement les capacités en main-d'œuvre.

8. Développer le transfert de connaissances, le mentorat et la planification de la relève

- Établir des cadres mondiaux et régionaux pour le mentorat, le transfert de connaissances et la planification de la relève dans les professions de l'aviation.
- Encourager les professionnels retraités et expérimentés à participer à des activités de mentorat et de formation afin de préserver les connaissances institutionnelles.
- Tirer parti de la technologie pour créer des réseaux mondiaux de mentorat, des apprentissages virtuels et des plateformes intergénérationnelles de partage des connaissances.
- Adopter des politiques intégrant la planification de la relève dans les stratégies organisationnelles afin d'assurer la continuité de l'expertise.
- Établir des systèmes pour reconnaître et récompenser le mentorat comme responsabilité professionnelle dans toutes les disciplines aéronautiques.

9. Mobiliser les ressources et des investissements pour le développement du personnel

- Inciter les États, l'industrie et les partenaires de développement à allouer des fonds aux initiatives NGAP, y compris les bourses d'études, les infrastructures de formation et la recherche.
- Obtenir le soutien des banques multilatérales de développement, des donateurs et des institutions philanthropiques pour financer des initiatives en faveur de la main-d'œuvre grâce à des mécanismes novateurs.
- Établir des partenariats public-privé pour soutenir l'investissement à long terme dans le développement du personnel de l'aviation.
- Donner la priorité aux investissements dans les régions mal desservies afin de combler les lacunes en matière de formation, afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté.
- Développer la coopération internationale pour orienter les ressources vers les centres de formation, les installations de simulation et les plateformes numériques.
- Obtenir des contributions volontaires des États et des partenaires du secteur pour soutenir la stratégie mondiale de l'OACI sur le NGAP et les outils de mise en œuvre.

10. Assurer le suivi et faire appliquer le principe de responsabilité

- Inciter les États membres et les parties prenantes à rendre compte des actions relatives au NGAP lors des assemblées de l'OACI, des événements régionaux et des forums de parties prenantes.
- Mettre en place des mécanismes de suivi des progrès et de partage des enseignements tirés aux niveaux mondial et régional.

Le Sommet invite toutes les parties prenantes à traduire ces engagements en actions concrètes aux niveaux national, régional et mondial et à garantir un suivi efficace, la responsabilité et une coopération continue. Il encourage en outre la mobilisation de ressources adéquates et de contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre de ce programme, en vue de se doter d'un personnel mondial de l'aviation résilient, inclusif et durable, en veillant à ce qu'aucun talent et aucune génération ne soient laissés de côté.

— FIN —